

COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 15 janvier 2021

Présents : M Marcel JACQUIN, Maire, Président

MM Jacques ROLLAND, Marie-Odile ROUSSELET, Daniel DALLERY, Gisèle PLAZA, Jean-Louis GREAU, Corinne DRUHET, Sylvain BOUVIER, Maryline JAMES, Fabrice MONNERY, Sandrine RAVET, Rémy BARGE, Karine MARTIN et Sébastien GUILLON

Excusée : Mara PHILIP

Procuration : Mara PHILIP à Gisèle PLAZA

Secrétaire : Corinne DRUHET

A l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 décembre 2020 est approuvé.

Monsieur le Maire présente ses meilleurs vœux au Conseil Municipal.

Le projet de délibération concernant le projet de convention pour l'assainissement non collectif est retiré de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire rajoute 5 points à l'ordre du jour :

- Caisse des Ecoles - Subvention à titre provisionnel sur budget primitif 2021
- Projet d'implantation d'une micro-crèche
- Acquisition parcelle cadastrée section A n°710 - Propriété EYRIES
- Attribution d'une subvention – SOS Santé animale SV
- Achat de chèques cadeaux

Délibération N°1 : Remboursement frais de formation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la prise en charge des frais de formation d'un agent pour la somme de 500 € dans le cadre d'une formation personnelle, comme il existe un lien étroit avec l'emploi occupé (budget annexe centre aquatique).

Délibération N°2 : Ouverture de crédits d'investissement 2021 – Budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ouverture de crédits d'investissement 2021 comme suit :

Au chapitre 20 : 17 250,00 €
Au chapitre 204 : 13 750,00 €
Au chapitre 21 : 404 657,50 €

Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2020 (hors chapitre 001-020-040-041-16-13-23-27) : 1 618 630.00 €. Le chapitre 23 fera l'objet de validation de reste à réaliser.

Délibération N°3 : Ouverture de crédits d'investissement 2021 – Budgets annexes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ouverture de crédits d'investissement 2021 comme suit :

CIR : Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2020 (hors chapitre 16) : 717 729.97 €.
Ouverture de crédits d'investissement 2021 au chapitre 20 : 750 ,00 €

Eau/Assainissement : Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2020 (hors chapitre 16 et 040) : 380 030.00 €.

Ouverture de crédits d'investissement 2021 :

- Au chapitre 20 : 2 500,00 €
- Au chapitre 21 : 57 507,50 €
- Au chapitre 23 : 35 000,00 €

Centre aquatique : Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2020 (hors chapitre 001 et 16) : 715 000,00 €.

Ouverture de crédits d'investissement 2021 :

- Au chapitre 20 : 8 750,00 €
- Au chapitre 21 : 45 000,00 €
- Au chapitre 23 : 125 000,00 €

Gendarmerie : Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2020 (hors chapitre 001 et 16) : 65 000,00 €.

Ouverture de crédits d'investissement 2021 : €

- Au chapitre 21 : 16 250,00 €

Délibération N°4 : Attribution d'une subvention - Sports Boules SAINT-VULBAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association Sports Boules de Saint-Vulbas, une subvention de 110 000,00 € pour l'année 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière.

Délibération n°5 : Modification du tableau des emplois permanents de la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer d'1 poste d'agent de maîtrise territorial à temps plein à hauteur de 35/35ème et 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet à hauteur de 20/35ème.

Délibération N°6 : Construction d'une boulangerie - Marché de travaux - Avenant 1 du lot 8

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°7 : Réaménagement de la salle des associations - Marché de travaux - Avenant 1 des lots 4 et 7

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°8 : Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie - Article L 2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n°2021/01 du 15/12/2020 : Monsieur le Maire signe le contrat d'entretien de l'entreprise TECHSERVICES pour le pont élévateur et le compresseur, pour un montant de 443 € HT/an.
- Décision n°2021/02 du 18/12/2020 : Monsieur le Maire accepte l'indemnité du sinistre survenu le 26 octobre 2020 à la gendarmerie – Villa 21 et autorise l'encaissement du chèque de remboursement de SMATP pour un montant de 905.50 euros.
- Décision n°2021/03 du 29/12/2020 : Monsieur le Maire accepte la proposition de Mme Dally-Martin relative à la déclaration de projet emportant mise en comptabilité du PLU pour un montant de 3 576,52 € HT.
- Décision n°2021/04 du 8/01/2021 : Monsieur le Maire signe les contrats d'entretien des chaudières avec THERMIC SERVICES :

- Contrat n°151220	Tertiaire annexe (Cir, Rotonde, club house)	3 276 € HT
- Contrat n°111220	Tertiaire (ateliers, église, espace Marie Louise, groupe scolaire, extension groupe scolaire, mairie, Clsh)	7 992,33 € HT
- Contrat n°121220	Logement	8 646 € HT
- Contrat n°141220	Centre aquatique	2 132 € HT
- Contrat n°181220	Commerces	788 € HT
- Contrat n°171220	Clos Belle Hélène	2 296 € HT
- Contrat n°101220	Gendarmerie	10 599,50 € HT
- Décision n°2021/05 du 8/01/2021 : Après publicité et mise en concurrence, le marché de travaux pour l'étanchéité toiture terrasse à la mairie, a été attribué à l'entreprise EVOLU BOIS HABITAT pour un montant de 88 603,40 € HT.

- Décision n°2021/06 du 8/01/2021 : Après publicité et mise en concurrence, le marché de travaux pour l'étanchéité sur puits de lumière à la MAPA, a été attribué à l'entreprise EVOLU BOIS HABITAT pour un montant de 26 594,00 € HT.
- Décision n°2021/07 du 13/01/2021 : Monsieur le Maire accepte la proposition de IDR Groupe pour l'achat d'un purificateur d'air, subventionné par la Région, pour la cantine scolaire, pour un montant de 2 780,40 € HT.
- Décision n°2021/08 du 13/01/2021 : Monsieur le Maire signe l'avenant 2 à la convention de vérification périodique avec QUALICONSLT pour la vérification de la nacelle pour un montant de 100,00 € / an.
- Décision n°2021/09 du 15/01/2021 : Monsieur le Maire signe la convention de prise en charge et de gestion de colonies de chats libres pour l'année 2021 pour un montant de 100€ TTC par chat mâle et 125€ par chat femelle.

Délibération N°9 : Aménagement d'un complexe sportif - Choix du Maître d'Œuvre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, décide de retenir la proposition de l'entreprise REALSPORT et autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant pour un montant de 24 750,00 € HT pour la première phase, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°10 : Réfection de trottoirs à Saint-Vulbas, rue Claires Fontaines, chemin Champoussier, rue des Sétives et rue Philibert le Beau – Contrat de maîtrise d'œuvre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de l'entreprise INFRATECH et autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant pour un montant de 15 500,00 € HT, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°11 : Acquisition parcelle cadastrée section D n°1077 - Propriété COURTINE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée section D n° 1077, d'une contenance d'environ 8 255 m², avec bâti, sise en zone N, route de Loyettes, propriété COURTINE, au prix de 105 000,00 €, honoraires non compris, que la commune prendra à sa charge les frais de notaire et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°12 : Prix de la location de la Salle des Associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant de la location à 400,00 € HT, à compter du 1^{er} février 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de location correspondants et à encaisser les recettes sur le budget du Centre International de Rencontres.

Délibération n°13: Consultation Administrative – Demande de prolongation de la concession d'aménagement et d'exploitation du Rhône confiée à la Compagnie Nationale du Rhône

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le dossier présenté.

Délibération N°14 : Caisse des Ecoles - Subvention à titre provisionnel sur budget primitif 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser à titre provisionnel de subvention, la somme de 100 000,00 €, à la Caisse des Ecoles et dit que ce versement viendra en déduction du montant de la subvention attribuée.

Délibération N°15 : Projet d'implantation d'une micro-crèche

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition d'implantation d'une micro-crèche dans le prolongement de l'école et autorise Monsieur le Maire à solliciter les accords qui s'imposent et à consulter les entreprises pour les travaux complémentaires.

Délibération N°16 : Acquisition parcelle cadastrée section A n°710 - Propriété EYRIES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée section A n° 710, d'une contenance d'environ 28 m², sise en zone UC, lieu-dit « Grand Champ », propriété EYRIES, à l'euro symbolique, honoraires non compris, que la commune prendra à sa charge les frais de notaire et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°17 : Attribution d'une subvention – SOS Santé animale SV

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association SOS Santé animale SV, une subvention de 2 500,00 € pour l'année 2021.

Délibération N°18 : Achat de chèques cadeaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition et décide que la dépense de 150,00 € sera imputée à l'article 6232.

Pour information :

•Travaux en cours :

- La boulangerie devrait ouvrir fin février 2021,
- Construction du musée, délais respectés selon le planning,
- Commission communication : Bulletin municipal en cours de finalisation
- Commission sports et loisirs : Prochaine réunion fixée au 12 février à 20h00

La séance est levée à 21h30.

La prochaine séance est fixée au vendredi 26 février 2021 à 19h30.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-VULBAS, le 18 janvier 2021

Le Maire,



Marcel JACQUIN